

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE, QUI A EU LIEU LE 5 OCTOBRE 2015 AU LIEU HABITUEL DES SESSIONS DE CONSEIL, SOIT, AU 290, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE, À 20 H 00

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers, Patrice Barbot, Chantal Bernatchez, Lise Cadieux, Gilles Carpentier, Jean-Guy Chassé, Daniel Choquette.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Simon Lacombe.

Madame Ginette Daigle, directrice générale, était également présente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal – Session ordinaire du 14 septembre 2015
4. Adoption du rapport des correspondances

5. Législation

- 5.1. Adoption du second projet de règlement 15-435 - Modification de la distance de l'aire de stationnement - zone 110 et modification de la marge de recul – zone 102
- 5.2. Adoption du règlement 15-437 modifiant le règlement 04/305 relatif à la création d'un comité consultatif d'urbanisme – **Droit de veto du maire**
- 5.3. *Requête en cessation d'usage - 2010 rue du Ruisseau (point reporté)*
- 5.4. Avis de motion – G200 – Article 40.2 « terrain construit »
- 5.5. *Nuisances et abris temporaires - 3333 rue des Ormes (point reporté)*
- 5.6. *Avis de motion – modifiant le règlement 10-377 régissant les assemblées publiques du conseil municipal (point ajouté)*

6. Administration et finances

- 6.1. Dépôt du rapport budgétaire au 30 septembre 2015
- 6.2. Approbation des comptes à payer
- 6.3. Mandat – exercice de récupération TPS-TVQ (fiscaliste)
- 6.4. *Documentation pour la réunion de conseil (point ajouté)*

7. Sécurité publique – Service des incendies

- 7.1. Autorisation de participation à la formation « Coaching situationnel » Région 6
- 7.2. Autorisation formation « Officier II »
- 7.3. Installation de 13 bornes fontaines et de 5 vannes d'arrêt – Domaine du Lac Huron
- 7.4. Autorisation formation MDO et autosauvetage

8. Transport routier – Voirie municipale

- 8.1. Réparation rang Nord-Ouest
- 8.2. *Fossé problématique – rue Demers (point retiré)*
- 8.3. *Bris de conduite d'eau – coin des Ormes et Rodrigue (point ajouté)*

9. Aqueduc – Égouts – Matières résiduelles

- 9.1. Prolongement du réseau d'égout sanitaire sur le rang Nord-Ouest entre la route 116 et la rue des Ostriers (*point reporté*)
- 9.2. Achat et installation d'un débitmètre
- 9.3. Participation au symposium sur la gestion de l'eau
- 9.4. *Conformité des installations septiques dans la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine (point ajouté)*

10. Urbanisme

- 10.1. Dépôt du rapport des permis septembre 2015

11. Loisirs – Culture - Organismes

- 11.1. Informations et rencontre pour l'administration et la gestion des loisirs – **Droit de veto du maire**

12. Autres

- 12.1. Ajout d'un item VARIA à l'ordre du jour des sessions (point ajouté)

13. Dépôt de documents

- 13.1. RIAM (CE) procès-verbal du 2 septembre 2015
- 13.2. Rôle évaluation 2016

14. Période de questions

15. Levée de la session

1. OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE À 20H00.

2015-10-208

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil et toutes les personnes présentes ont en main une copie de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT QUE la lecture peut être effectuée par toutes les personnes présentes;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

En ajoutant les points suivants :

*5.6 Avis de motion – modifiant le règlement 10-377 régissant les
assemblées publiques du conseil municipal*

6.4 Documentation pour la réunion de conseil

8.3 Bris de conduite d'eau – coin des Ormes et Rodrigue

*9.4 Conformité des installations septiques dans la municipalité de
Sainte-Marie-Madeleine*

12.1 Ajout d'un item VARIA à l'ordre du jour des sessions

En reportant les points suivants :

5.3 Requête en cessation d'usage - 2010 rue du Ruisseau

5.5 Nuisances et abris temporaires – 3333 rue des Ormes

*9.1 Prolongement du réseau d'égout sanitaire sur le rang Nord-Ouest
entre la route 116 et la rue des Ostriers*

En retirant le point suivant :

8.2 Fossé problématique – rue Demers

2015-10-209

3. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL – SESSION ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la session ordinaire du 14 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire 14 septembre 2015 soit approuvé tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

2015-10-210

4. ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES

CONSIDÉRANT les correspondances reçues depuis le 1^{er} septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie des correspondances et que la directrice générale et secrétaire-trésorière a fourni les documents et explications supplémentaires à la satisfaction de ceux-ci;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les correspondances reçues depuis le 1^{er} septembre soient déposées aux archives de la municipalité;

QU'il soit donné suite à la correspondance selon les directives du conseil.

5. LÉGISLATION

2015-10-211

5.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 15-435 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 09-370 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN DE MODIFIER LA MARGE DE REcul AVANT PRESCRITE DANS LA ZONE 102 ET LA DISTANCE MINIMALE D'UNE ALLÉE D'ACCÈS D'UNE LIMITE DE PROPRIÉTÉ DANS LA ZONE 110 – ADOPTION DU SECOND PROJET

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par monsieur Daniel Choquette lors d'une séance de conseil du 14 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée publique de consultation a eu lieu ce 5 octobre 2015 à 19h45;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut modifier la marge de recul avant des bâtiments principaux existants de la zone 102;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut modifier la distance minimale d'une allée d'accès d'une limite de propriété dans la zone 110;

CONSIDÉRANT les recommandations positives du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil municipal décrète ce qui suit:

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1. Le présent règlement s'intitule Règlement numéro 15-435, modifiant le règlement no. 09-370 intitulé, RÈGLEMENT DE ZONAGE, afin de modifier la marge de recul avant des bâtiments principaux existants de la zone 102 et de modifier la distance minimale d'une allée d'accès d'une limite de propriété dans la zone 110.
2. Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

3. La grille des usages et des normes, qui fait l'objet de l'annexe A du règlement de zonage 09-370, est modifiée comme suit :

a) Dans la colonne de la zone numéro 102, vis-à-vis la ligne marge de recul avant min. (m) en modifiant le chiffre 6 par le chiffre 5.

4. L'article 16.5.3 du règlement de zonage 09-370, est abrogé et remplacé par l'article suivant :

16.5.3 Bande aménagée le long d'une aire de stationnement et d'une allée d'accès

Toute allée d'accès et toute aire de stationnement doit être aménagée en conservant une distance minimale de 0,6 mètre de toute ligne de propriété. Cette bande minimale de 0,6 mètre doit être gazonnée ou faire l'objet de plantations ornementales (arbustes, fleurs).

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

5. Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.
6. Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Simon Lacombe, maire

Ginette Daigle, directrice générale

2015-10-212

5.2 RÈGLEMENT 15-437 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 04/305 RELATIF À LA CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé au conseil municipal, il y aura dispense de lecture;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par monsieur Gilles Carpentier lors de la séance du 14 septembre 2015;

CONSIDÉRANT le désir d'ajouter un membre du conseil au sein du comité consultatif d'urbanisme;

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur Gilles Carpentier,

De modifier l'article 3.5 du règlement 04/305 « Composition »

Le comité consultatif est composé de trois (3) membres du conseil municipal et d'un membre choisi parmi les résidents de la municipalité.

Les membres sont nommés par résolution du conseil.

Le fonctionnaire désigné responsable de l'application des règlements d'urbanisme est membre d'office mais n'a pas le droit de vote. En son absence, le directeur général ou le greffier peut siéger au comité à titre d'officier représentant la municipalité. Ce dernier n'a pas le droit de vote.

On demande le vote sur la proposition :

Pour : Gilles Carpentier

Contre : Patrice Barbot

Daniel Choquette

Chantal Bernatchez

Lise Cadieux

Jean-Guy Chassé

Le résultat du vote : 4 pour, 2 contre, la résolution est donc acceptée.

**LE MAIRE EXERCE SON DROIT DE VÉTO SUR CETTE RÉOLUTION
EN DATE DU 13 OCTOBRE 2015, TEL QUE DÉFINI À L'ARTICLE 142
DU CODE MUNICIPAL**

5.3 REQUÊTE EN CESSATION D'USAGE – 2210 RUE DU RUISSEAU

Point reporté

2015-10-213

5.4 AVIS DE MOTION PRÉCÉDANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 15-438 MODIFIANT LE RÈGLEMENT G200 APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – ARTICLE 40.2 « NUISANCE – HAUTEUR DU GAZON OU DE L'HERBE »

Avis de motion est donné par monsieur Patrice Barbot, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 15-438 modifiant le règlement G200 Applicable par la Sûreté du Québec – Article 40.2 « nuisance – hauteur du gazon ou de l'herbe ».

IL est interdit à tout propriétaire d'un terrain vacant, autre qu'un champ cultivé ou en pâturage, ou/et d'un terrain construit, d'y laisser pousser du gazon ou de l'herbe à une hauteur de plus de 20 cm.

5.5 NUISANCES ET ABRIS TEMPORAIRES – 3333 RUE DES ORMES

Point reporté

2015-10-214

5.6 AVIS DE MOTION PRÉCÉDANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 15-439 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 10-377 RÉGISSANT LES ASSEMBLÉES PUBLIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Avis de motion est donné par monsieur Patrice Barbot, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 15-439 modifiant le règlement 10-377 – Chapitre VII Articles 59 et 60 « période de questions orales par le public ».

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2015

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet aux membres du conseil le rapport budgétaire du fond d'administration au 30 septembre 2015.

2015-10-215

6.2 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes à payer ayant été distribuée à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière adjointe atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver les salaires payés au montant de 27 186.70\$, les comptes payés par chèques au montant de 23 659.02\$, les comptes payés par paiements préautorisés de 27 131.37\$ et autorise le paiement des comptes à payer au montant de 251 045.47\$, le tout avec dispense de lecture.

2015-10-216

6.3 MANDAT - EXERCICE DE RÉCUPÉRATION TPS-TVQ

CONSIDÉRANT l'offre de Éthier avocats, fiscaliste, au fait qu'il serait possible de récupérer des sommes additionnelles en matière de TPS-TVQ;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE mandater cette firme afin d'analyser la possibilité de recouvrer certaines sommes pour la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine;

QUE la directrice générale signe l'entente pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine.

2015-10-217

6.4 DOCUMENTATION POUR LA RÉUNION DE CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE le caucus préparatoire à la séance de conseil a lieu plus ou moins 10 jours avant la réunion publique;

CONSIDÉRANT QUE des modifications et de nouvelles résolutions peuvent être apportées;

CONSIDÉRANT QUE la plus grande transparence est nécessaire aux élus afin qu'ils puissent prendre les bonnes décisions;

IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé,

QUE la copie finale de l'ordre du jour démontrant tous les points et toutes les informations nécessaires pour pouvoir se prononcer, soit envoyée aux conseillers au plus tard le jeudi avant la réunion publique.

On demande le vote sur la proposition :

Pour : Gilles Carpentier

Contre : Patrice Barbot

Daniel Choquette

Chantal Bernatchez

Lise Cadieux

Simon Lacombe

Jean-Guy Chassé

Le résultat du vote : 4 pour, 3 contre, la résolution est donc acceptée.

2015-10-218

**7.1 AUTORISATION DE PARTICIPATION À LA FORMATION
« COACHING SITUATIONNEL » RÉGION 6**

CONSIDÉRANT le besoin d'améliorer la qualité et l'efficacité du leadership;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la participation du directeur incendies et du directeur-adjoint à la formation « Coaching situationnel » le 26 novembre prochain au coût total de 225,00\$ plus taxes, repas et déplacement en sus et affecter la dépense au compte 02-220-00-454-00 (*Formation*)

2015-10-219

7.2 AUTORISATION DE FORMATION « OFFICIER II »

CONSIDÉRANT le besoin d'appuyer la formation applicable à différentes tâches destinées au directeur incendies;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la participation du directeur incendies à cette formation « Officier II » au coût de 453.00\$ plus taxes, heures de formation à 50% du salaire, lunch (7\$) et déplacement en sus et affecter la dépense au compte 02-220-00-454-00 (*Formation*) et 02-220-00-141-54 (*Formation*)

2015-10-220

**7.3 INSTALLATION DE 13 BORNES FONTAINES ET DE 5 VANNES
D'ARRÊT – DOMAINE DU LAC HURON**

CONSIDÉRANT le besoin de sécuriser les citoyens du secteur;

CONSIDÉRANT la résolution 2015-08-166 qui autorisait l'étude du dossier;

CONSIDÉRANT l'offre de Génipur pour un coût approximatif de 161 000\$

IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par monsieur Daniel Choquette,

D'autoriser l'installation de 13 bornes fontaines et 5 vannes d'arrêt au Domaine du Lac Huron;

QUE la directrice générale signe pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine tous les documents se rapportant au dossier;

QUE cette dépense soit affectée au poste 02-413-00-521 (*Réseau aqueduc-réfection*) et les fonds provenant du 59-110-10 (*surplus accumulé non-affecté*).

CONTRE-PROPOSITION

CONSIDÉRANT QUE l'installation des bornes fontaines vers le 15 décembre coûtera environ 16% de plus;

CONSIDÉRANT QUE la qualité de vie des contribuables sera affectée par les interruptions d'eau, le gel, les terrains détrempés, la neige;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez,

QUE la municipalité demande les soumissions au début 2016 et d'effectuer les travaux en mai prochain.

On demande le vote sur la **contre-proposition** :

Pour : Patrice Barbot

Chantal Bernatchez

Simon Lacombe

Contre : Gilles Carpentier

Daniel Choquette

Lise Cadieux

Jean-Guy Chassé

Le résultat du vote : 4 contre, 3 pour, la contre-résolution est donc rejetée.

On demande le vote sur la **proposition** :

Pour : Gilles Carpentier

Daniel Choquette

Lise Cadieux

Jean-Guy Chassé

Contre : Patrice Barbot

Chantal Bernatchez

Simon Lacombe

Le résultat du vote : 4 pour, 3 contre, la résolution est donc acceptée.

2015-10-221

7.4 AUTORISATION DE FORMATION « MATIÈRES DANGEREUSES ET AUTOSAUVETAGE »

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendies municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE la formation pour les pompiers du service de sécurité incendies « volet 2 » est requis et que 13 pompiers sont inscrits en formation « Matières dangereuses et 16 pompiers sont inscrits en formation « Autosauvetage »;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser ces formations au coût total de 14 980.00\$ taxes en sus, desquelles nous aurons approximativement un remboursement de 7 145.00\$ du Ministère de la Sécurité Publique.

8. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

2015-10-222

8.1 RÉPARATION DU PONCEAU – RANG NORD-OUEST

CONSIDÉRANT l'affaissement de la chaussée sur le rang Nord-Ouest;
CONSIDÉRANT QUE des travaux correctifs sont requis;
IL est proposé par madame Lise Cadieux, appuyée par monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
DE mandater monsieur René Martin, responsable des travaux publics, de coordonner les travaux de réparation du ponceau sur le rang Nord-Ouest.

8.2 FOSSÉ PROBLÉMATIQUE – RUE DEMERS

Point retiré

2015-10-223

8.3 BRIS DE CONDUITE D'EAU – COIN DES ORMES ET RODRIGUE

CONSIDÉRANT QUE le 22 juillet dernier, le bris d'une conduite d'eau coin des Ormes et Rodrigue a nécessité l'ouverture de la rue et de l'emprise de rue;
CONSIDÉRANT QUE l'emprise de la rue des Ormes est restée depuis ce temps en chantier;
CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a le pouvoir de prendre une décision par elle-même;
CONSIDÉRANT QUE la directrice générale préférerait une décision politique qui l'obligerait à procéder dans le dossier;
IL est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur Gilles Carpentier,
QUE le conseil demande à la directrice générale comme responsable de la gestion de la municipalité de voir à ce que l'emprise de la rue soit refaite immédiatement selon les standards de la municipalité.

On demande le vote sur la proposition :

Pour : Gilles Carpentier

Daniel Choquette

Lise Cadieux

Jean-Guy Chassé

Contre : Patrice Barbot

Chantal Bernatchez

Simon Lacombe

Le résultat du vote : 4 pour, 3 contre, la résolution est donc acceptée.

9. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

9.1 PROLONGEMENT DU RÉSEAU SANITAIRE SUR LE RANG NORD-OUEST ENTRE LA ROUTE 116 ET LA RUE DES OSTRIERS

Point reporté

2015-10-224

9.2 ACHAT ET INSTALLATION D'UN DÉBITMÈTRE

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire oblige l'installation d'un enregistreur de données;
IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
D'autoriser l'achat d'un débitmètre d'une valeur approximative de 10 000\$ et affecter la dépense au compte 02-413-00-521 « Réseau aqueduc – Réfection »

2015-10-225

9.3 PARTICIPATION AU SYMPOSIUM SUR LA GESTION DE L'EAU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de Ste-Marie-Madeleine encourage le développement ainsi que la formation continue de ses employés relativement à leurs tâches;
CONSIDÉRANT le symposium sur la gestion de l'eau;
IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
D'autoriser monsieur René Martin à participer à ce symposium les 11 et 12 novembre 2015, au coût de 685,00\$ plus taxes, à Rivière-du-Loup et d'autoriser le remboursement des frais d'hébergement pour deux (2) nuits, le déplacement et de repas qui ne sont pas inclus, sur présentation des pièces justificatives et selon la réglementation en vigueur.
QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution soient disponibles à même les postes budgétaires 02-320-00-310 et 02-412-00-454.

2015-10-226

9.4 CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-MADELEINE

CONSIDÉRANT QUE, dans une grande partie de la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine, les citoyens ont recours à des installations septiques;
CONSIDÉRANT QU'il n'existe pas de registre démontrant l'état de la situation;
IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Gilles Carpentier,
De mandater la directrice générale à concevoir l'élaboration d'un projet en sortant toutes les étapes à suivre, les méthodes déjà utilisées dans le domaine et de soumettre un plan de travail pour la mise en place de ce

projet et ce, pour la prochaine réunion du conseil municipal du mois de novembre 2015.

On demande le vote sur la proposition :

Pour : Gilles Carpentier

Contre : Patrice Barbot

Daniel Choquette

Chantal Bernatchez

Lise Cadieux

Simon Lacombe

Jean-Guy Chassé

Le résultat du vote : 4 pour, 3 contre, la résolution est donc acceptée.

10. URBANISME

10.1 RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS SEPTEMBRE 2015 - DÉPÔT

Dépôt du rapport des permis et certificats émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de septembre 2015.

11. LOISIRS – CULTURE – ORGANISMES

2015-10-227

11.1 INFORMATION ET RENCONTRE POUR L'ADMINISTRATION ET LA GESTION DES LOISIRS

CONSIDÉRANT les besoins des jeunes et des moins jeunes pour les loisirs dans la municipalité;

CONSIDÉRANT la grandeur du territoire pour y accéder, nécessitant de multiples déplacements pour les parents ou autres;

CONSIDÉRANT la charge économique pour la paroisse;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Lise Cadieux,

De mandater monsieur Jean-Guy Chassé et monsieur Gilles Carpentier pour entreprendre des démarches avec les responsables de la municipalité de Sainte-Madeleine pour étudier la possibilité de réunir les deux (2) services de loisir dans le but de donner le maximum de service pour les citoyens pour un coût équivalent ou moindre.

On demande le vote sur la proposition :

Pour : Gilles Carpentier

Contre : Patrice Barbot

Daniel Choquette

Chantal Bernatchez

Lise Cadieux

Jean-Guy Chassé

Le résultat du vote : 4 pour, 2 contre, la résolution est donc acceptée.

LE MAIRE EXERCE SON DROIT DE VÉTO SUR CETTE RÉOLUTION EN DATE DU 13 OCTOBRE 2015, TEL QUE DÉFINI À L'ARTICLE 142 DU CODE MUNICIPAL

12. AUTRES

2015-10-228

12.1 VARIA

CONSIDÉRANT les imprévus dans la rédaction des ordres du jour;
IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
D'ajouter dans le futur à la fin de l'ordre du jour, un point VARIA.

13. DÉPÔT DE DOCUMENTS

13.1 RIAM (CE) Procès-verbal du 2 septembre 2015

13.2 Rôle d'évaluation 2016

14. Période de question

15. Levée de la session

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever cette session à 21h45.

Simon Lacombe
Maire

Ginette Daigle
Directrice générale